

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 24  
Membres votants : 28

Le 13 février 2024 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 7 février 2024. Publication de la convocation le : 8 février 2024.

Etaients présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaients absents :

Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA a donné procuration à Mme Monique KERAVEC  
M. Michel COLLOREC a donné procuration à M. Michel ANSQUER  
M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H  
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT  
M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Armelle BRARD

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Michel ANSQUER

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 20 FEV. 2024

**Délibération n° 2024-017 : Participation au financement Raid Amazones pour 2 habitantes du Cap Sizun**

Rapporteur : M. Didier LOAS

2 habitantes du Cap participent au Raid Amazone de mars 2024. Elles ont mobilisé divers financements pour ce projet et il est proposé de verser une contribution de 1 000 €.

Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 31 janvier 2024,

Considérant que M. Michèle LACOUR n'a pas participé au vote,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 voix contre, décide de :

- autoriser le versement d'une participation de 1 000 € pour le projet des 2 habitantes du Cap de participer au Raid Amazones ;
- autoriser M. Le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,  
Michel ANSQUER

